

Compte de résultat simplifié de l'exercice

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Autres charges externes		<b>923</b>
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Dotations aux amortissements		<b>1 065</b>
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 988</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>-1 988</b>
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>		<b>-1 988</b>

**B - RÉSULTAT FISCAL**

	Bénéfice	Déficit
		<b>1 988</b>
<b>1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice	Déficit
		<b>1 988</b>
<b>2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice	Déficit
		<b>1 988</b>

*Cette page  
compte à l'impôt  
26/03/24*



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
<b>1 - ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles - Autres	9 354	1 065	8 289
<b>TOTAL I (5)</b>	<b>9 354</b>	<b>1 065</b>	<b>8 289</b>
<b>2 - ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances autres (3)	48		48
Disponibilités	969		969
<b>TOTAL II</b>	<b>1 017</b>		<b>1 017</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>10 371</b>	<b>1 065</b>	<b>9 306</b>

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
<b>1 - CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	-1 988
<b>TOTAL I</b>	<b>-988</b>
<b>3 - DETTES</b>	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	10 294
<b>TOTAL III</b>	<b>10 294</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>9 306</b>

RENOIS		
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice
		18 708

Certifié conforme à l'original le 26/03/24



# 2JS SAS

---

## **Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 08 juin 2021.**

Le mercredi 08 juin 2021, à 10 heures, les actionnaires de la société 2JS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé : « », immatriculée au RCS de Brives, sous le numéro SIREN 883 742 264, se sont réunis au siège social de la société à Saint-Julien-Maumont, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 16 mai 2021.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur SEGURA Josué, président de la société.  
Monsieur SEGURA Josué est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

### **Première résolution**

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et lui donne quitus de sa gestion.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice se montent à la somme de 1 988,16 euros, sont affectés comme suit :

- Report à nouveau : 1 988,16 euros ;

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution**

Les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants : 1<sup>er</sup> bilan, donc pas de distribution antérieure

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 24 des statuts, par Monsieur SEGURA Josué et Monsieur SEGURA Joanan pour servir et valoir ce que de droit.

### Signatures

*Josué SEGURA*  
*Président de séance*

*Joanan SEGURA*  
*Actionnaire*



*Certifié  
conforme à l'original  
26/03/24*